

# Cyberattaque : Dépôt de plainte : Quels enjeux?

AVRIL 2026

Mathias Avocats



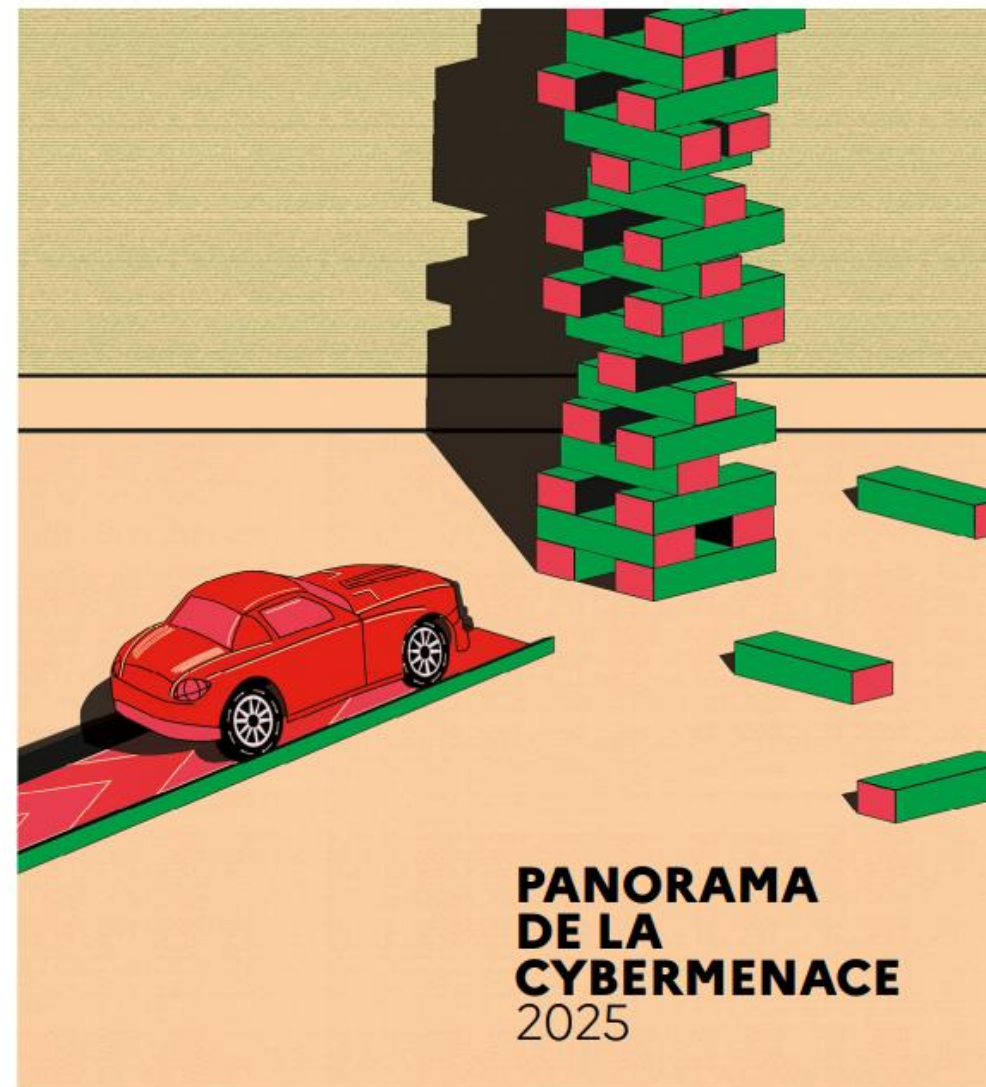
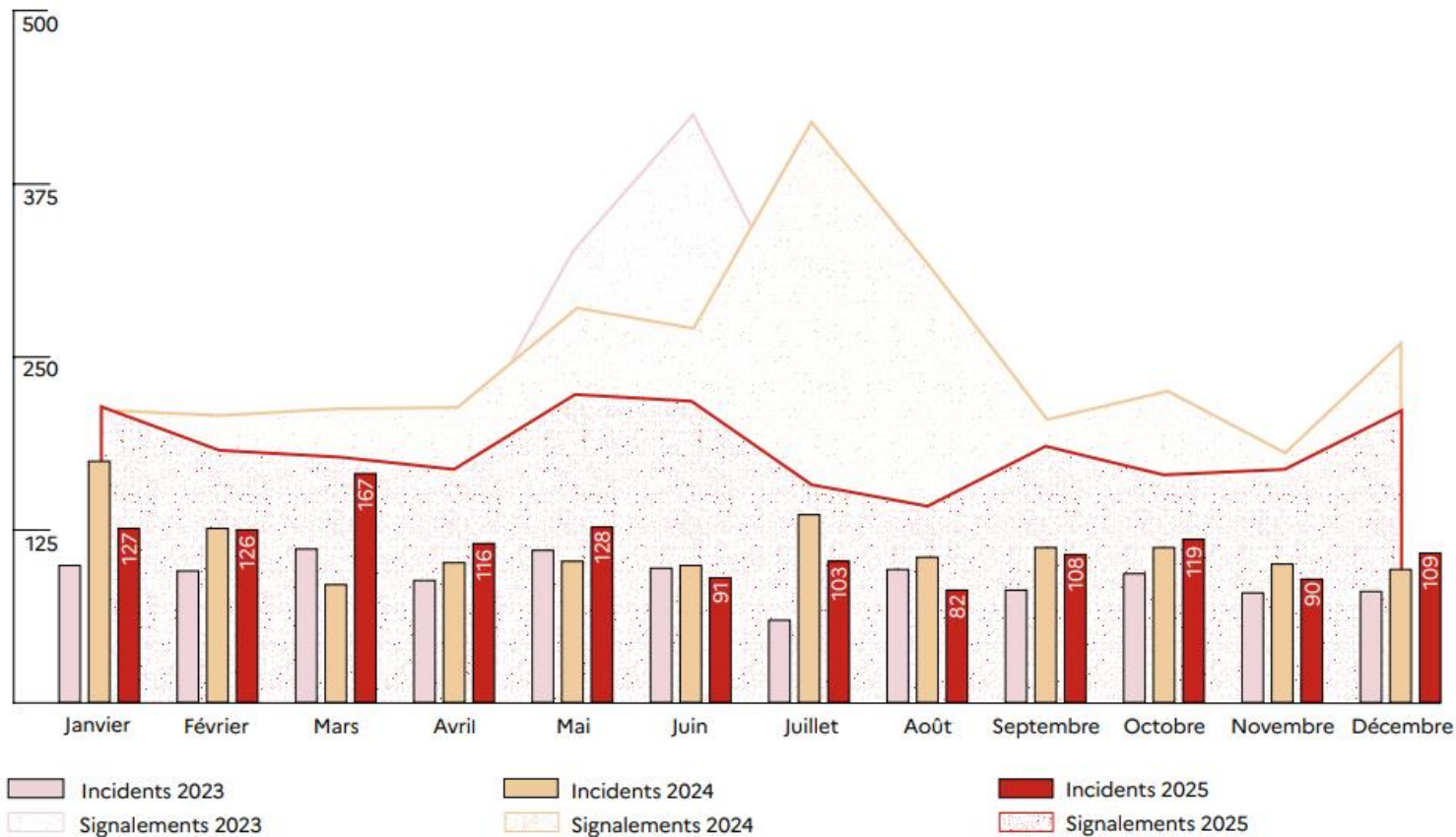
## AVIS IMPORTANT

*Les informations contenues dans le présent document ne constituent pas des conseils juridiques et ne peuvent s'y substituer.*



# Quelle est l'étendue de la menace cyber ?

Comparaison annuelle du nombre d'incidents et de signalements



# Cyberattaque : Le dépôt de plainte auprès du procureur de la République

Lorsque vous êtes victime d'une cyberattaque, la plainte peut être déposée **directement auprès du procureur de la République par courrier recommandé.**

Cette démarche est notamment régie par l'article 40 du Code de procédure pénale :

*« Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1. »*



**Seul le dirigeant représentant de la personne morale, ou une personne ayant une délégation de pouvoir à cet effet, peut déposer plainte au nom de la personne morale.**





# Procureur de la République : Quel rôle ?

Le procureur **représente les intérêts de la société** et est **chargé de l'application de la loi**, disposant de l'autorité pour **initier les actions publiques contre les auteurs présumés d'infractions pénales**.

*Ce document est fourni à titre purement informatif et ne constitue en aucun cas un conseil juridique*





# Dépôt de plainte : Quel contenu ?



## La plainte doit notamment inclure :

- l'identité du déposant (Kbis à jour de moins de 3 mois),
- une **description détaillée des faits** (date, lieu, nature de l'infraction, etc.),
- **tout élément susceptible d'aider l'enquête,**
- préjudice/dommages subis (typologies, chiffrage, etc....)

## Exemple d'éléments à rassembler

- ✓ **Détail et chronologie de l'incident**
- ✓ **Estimation des préjudices subis**
- ✓ **Journaux de sécurité**
- ✓ **Adresses IP**
- ✓ **Rapports d'analyses techniques**
- ✓ **Description des mesures prises à la suite de la découverte de l'incident**

**Un dépôt de plainte peut être complété lorsqu'il y a des éléments nouveaux** (Point d'attention : rappeler notamment les références de la plainte initiale).

# Focus : Indemnisation des préjudices matériels



## Quelles pièces fournir ?



1

### Frais d'assistance et d'expertises engagés liés à la crise :

→ **Typologie** : frais d'avocats, frais d'expertises (recherche de preuves techniques, restauration des données, etc.), accompagnement pour la communication de crise, frais d'huissiers, etc.

2

### Frais relatifs à l'éventuelle communication à destination des personnes concernées :

→ **Typologie** : Information, création d'un message d'alerte sur le site web etc.

3


### Frais engagés par la gestion interne de la crise :

→ **Typologie** : temps passé par les équipes internes mobilisées (heures supplémentaires, astreintes, etc.).

→ **Pièces justificatives à produire** : factures, relevés de compte attestant du paiement des factures, journal des achats attestant de l'acquittement des factures, etc.

→ **Point d'attention** : les factures doivent être libellées au nom de l'entité victime.

# Dépôt de plainte : Quelle procédure de dépôt ?



La plainte peut être envoyée **par lettre recommandée avec accusé de réception** au **Procureur du tribunal compétent**.



*Il est recommandé de conserver une copie de tous les documents envoyés.*



# Dépôt de plainte : Quelles suites ?



**Le procureur décide de la suite à donner** (opportunité des poursuites) :

- ✓ Soit d'engager des poursuites ;
- ✓ Soit de mettre en œuvre une procédure alternative aux poursuites ;
- ✓ Soit de classer sans suite la procédure dès lors que les circonstances particulières liées à la commission des faits le justifient.

**En cas de classement sans suite, le plaignant peut se constituer partie civile.**



# Dépôt de plainte : Quels avantages ?



Le dépôt de plainte constitue la première étape de la **reconnaissance de la qualité de victime, de la protection des intérêts de votre organisation**, etc.



En se constituant partie civile, vous pouvez prétendre à des **dommages et intérêts** si l'affaire aboutit à un procès.



Le dépôt de plainte peut être l'occasion pour l'organisation de se faire **accompagner par un avocat**.



# Focus : Dépôt de plainte et préservation de l'indemnisation au titre du contrat d'assurance



> Article L12-10-1

**Version en vigueur depuis le 24 avril 2023**

Créé par LOI n°2023-22 du 24 janvier 2023 - art. 5 (V)

Le versement d'une somme en application de la clause d'un contrat d'assurance visant à indemniser un assuré des pertes et dommages causés par une atteinte à un système de traitement automatisé de données mentionnée aux articles 323-1 à 323-3-1 du code pénal est subordonné au dépôt d'une plainte de la victime auprès des autorités compétentes au plus tard soixante-douze heures après la connaissance de l'atteinte par la victime.

Le présent article s'applique uniquement aux personnes morales et aux personnes physiques dans le cadre de leur activité professionnelle.

*Source : Code des assurances*





# Cyberattaque : Contacter le 17Cyber

La **Police nationale**, la **Gendarmerie nationale** et **Cybermalveillance.gouv.fr** s'associent et lancent conjointement le site **17Cyber** : **équivalent numérique de l'appel 17**, destiné à toutes les victimes d'infractions numériques (particuliers, entreprises et collectivités).

**Disponible 24h/24 et 7j/7**, ce guichet unique permet aux victimes de comprendre rapidement, en répondant à quelques questions, à **quel type de menace** ils sont confrontés et ainsi, recevoir des **conseils personnalisés** en fonction de l'atteinte subie.



Contactez le  
17Cyber



# Cyberattaque : Comment déposer plainte auprès du procureur de la République ?

---

**Quelques  
ressources utiles**

# Quelques liens utiles

- **[Programme Sens Cyber](#)**

[SensCyber, une e-sensibilisation à la cybersécurité - Assistance aux victimes de cybermalveillance](#)

[Les 10 mesures essentielles pour assurer votre cybersécurité - Assistance aux victimes de cybermalveillance](#)

- **[Publications de l'ANSSI](#)**

[Attaques par rançongiciels, tous concernés. | ANSSI](#)

- **[Services essentiels CNIL](#)**

[Notification, et ANSSI 24h/24 CERT-FR – Centre gouvernemental de veille, d'alerte et de réponse aux attaques informatiques](#)

- **[Dispositif national de prévention et d'assistance](#)**

[17Cyber - Accueil - Assistance aux victimes de cybermalveillance](#)



# Crise cyber : anticiper, se préparer, réagir

## Formez-vous !

Gestion de vos risques juridiques,  
Mise en conformité,  
Sensibilisation et formation,  
Parlons-en !



19 rue Vernier 75017 PARIS

[contact@avocats-mathias.com](mailto:contact@avocats-mathias.com)

[www.avocats-mathias.com](http://www.avocats-mathias.com)

Mathias | Avocats

**Comment réagir en cas de cyberattaque ?  
Les bons réflexes juridiques pour un dirigeant, un COMEX**

**Objectifs :**

- Identifier une situation de crise
- Connaître les obligations juridiques
- Préparer les dirigeants à gérer les crises

**Compétences visées :**

- Gérer les obligations, les délais en cas d'incidents (RGPD, NIS 2, DORA, etc.)
- Mettre en œuvre une politique de gestion des crises, de communication avec des bonnes pratiques
- Sensibiliser et former ses équipes

**Sessions - Délai d'entrée**  
Intra-entreprise : nous consulter  
Taille du groupe : nous consulter  
Inscription : [contact@avocats-mathias.com](mailto:contact@avocats-mathias.com)

**Pour qui ?**  
Cette formation se destine aux dirigeants, aux comités exécutif (COMEX) des entreprises.

**Durée : 4 heures, en présentiel - continu**  
Profitez de ce format court et concis, entre professionnels ; tout en conciliant cette formation avec votre agenda d'activités professionnelles quotidiennes

Tarif :  
Stage / personne : sur devis  
Option repas : sur demande  
Conditions commerciales : nous consulter



[Au quotidien](#)

**Vos formations sur-mesure !**

**Contactez-nous**

*Ensemble, développons vos projets  
et formons vos équipes !  
Partageons nos expertises !*


**Catalogue des  
formations**







# Des formations sur-mesure pour vous et vos équipes, Contactez-nous !

## FORMATIONS

Retrouvez les programmes proposés par l'organisme de formation Mathias Avocats



[Retrouvez l'intégralité du Catalogue des formations](#)

Conformité Cybersécurité NIS 2		Télécharger 274,72 Ko - pdf
NIS 2 & REC : Maîtriser les principes-clés et réussir votre mise en conformité	4 heures, en présentiel - continu	
Conformité Contrats Cybersécurité Données personnelles DORA NIS 2 RGPD		Télécharger 275,54 Ko - pdf
Comment réagir en cas de cyberattaque ? Les bons réflexes juridiques pour un dirigeant, un COMEX	4 heures, en présentiel - continu	
Conformité Cybersécurité NIS 2		Télécharger 242,87 Ko - pdf
NIS 2 : L'essentiel pour maîtriser les principes clés et réussir votre mise en conformité	4 heures, en présentiel - continu	
Conformité Cybersécurité DORA		Télécharger 240,79 Ko - pdf
DORA : Maîtriser les principes clés et réussir votre mise en conformité	4 heures, en présentiel - continu	

# MATHIAS Avocats

20 ans d'expertise en droit du numérique



# Besoin d'une veille juridique sur mesure ?

Sur les thématiques qui vous intéressent, sur votre secteur d'activité, votre métier, les nouvelles exigences / le cadre juridique de vos missions, vos opportunités...



**Mathias Avocats réalise des veilles sur-mesure pour ses clients, selon les thématiques sélectionnées, secteurs d'activités, métiers.**

- **Une veille pour vous et vos équipes, chaque mois dans votre boîte mail**
- **Contenu, format, périodicité, tarif : contactez-nous !**

# & DROIT

GARANCE MATHIAS, EVA ASPE  
ET FRANÇOIS GORRIEZ

PRÉFACE DE MYRIAM QUÉMENER


## IA, cybersécurité et data : garantir la conformité numérique

**Prix Cybersécurité  
du Forum InCyber Europe**

 LexisNexis®

## Pour vous et vos équipes !

Disponible chez votre libraire (ou achat en ligne)

 LexisNexis®

Cet ouvrage décrypte les réglementations (*NIS 2, DORA, AI Act, Data Act, Cyber Resilience Act, etc.*) pour vous permettre de maîtriser les risques juridiques, de la contractualisation à la gestion de crise et à sa remédiation, en intégrant également la R&D et l'innovation.

Il contient des **schémas, infographies, interviews de professionnels** (dirigeants, responsables cybersécurité, conformité IA, data, etc.), **des recommandations et outils** (notamment des « **check-lists** » de questions à se poser, des **points de vigilance** sur les **contrats** et la **gestion de crise**).

Conçu comme un **guide pratique**, cet ouvrage propose un parcours de conformité en 5 étapes-clés : **Gouverner, Concevoir, Contractualiser, Gérer les crises et Anticiper**, qui vous accompagnera pour piloter votre conformité numérique.

Par Garance MATHIAS, Eva ASPE et François GORRIEZ,  
*Editions LexisNexis, Janvier 2026.*



Mathias | Avocats

# SUIVEZ VOTRE ACTUALITÉ, ABONNEZ-VOUS !

## UNE NEWSLETTER MENSUELLE OFFERTE



Mathias | Avocats

JANVIER 2026

Newsletter

VOUS AVEZ PEUT-ÊTRE MANQUÉ...

### Déploiement d'outils d'IA dans l'entreprise : le rôle du CSE

L'introduction de nouvelles technologies, dont l'IA, au sein des entreprises nécessite la consultation et l'information du Comité Social et Economique (CSE) dès lors que cette nouvelle technologie peut modifier les conditions de travail (article L 2312-8 du code du travail).



EN SAVOIR PLUS

Quelles sont les bonnes pratiques lors du déploiement d'outils d'IA ? Quels sont les apports de décisions de justice récentes concernant le rôle, à cet égard, du CSE ?



### Contrats avec vos prestataires IT : que retenir ?

3 Mar, 2026 | Conformité, Contrats, Droit du numérique

En 2025, la jurisprudence a notamment permis de rappeler des principes fondamentaux en droit des contrats : l'obligation renforcée dès la phase précontractuelle d'information, de conseil et de mise en garde du prestataire informatique envers son client. ...  
lire plus

## L'ACTUALITÉ DÉCRYPTÉE POUR VOUS !

ENSEMBLE, DÉVELOPPONS VOS PROJETS  
ET FORMONS VOS ÉQUIPES !  
PARTAGEONS NOS EXPERTISES !



AU QUOTIDIEN

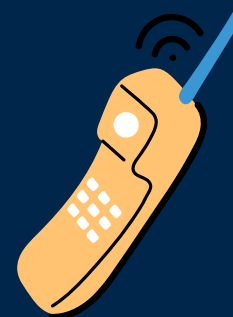
Catalogue des formations



M

Mathias | Avocats

**CONTACTEZ-NOUS !**



19 rue Vernier 75017 PARIS

+33 (0)1 43 80 02 01

[contact@avocats-mathias.com](mailto:contact@avocats-mathias.com)

<https://www.avocats-mathias.com/>



 @MathiasAvocats

